

A la suite d'une demande d'arbitrage puis d'audience accordée par les ministres le 11 juillet, Mme PECRESSE a annoncé un montant de budget social 2012 à hauteur de celui accordé en 2011 !

En votant FO FINANCES aux Comités Techniques, vous renforcez le rôle et la place des militant(e)s FO au sein des instances que constituent le CNAS et les CDAS. Vous avez ainsi l'assurance d'être représenté(e)s par des militant(e)s ardents défenseurs d'une politique ministérielle d'action sociale, au sein d'une organisation, première force syndicale confédérée de la fonction publique !

Convaincue de la priorité que constitue le caractère collectif des prestations, FO est déterminée à défendre une action sociale permettant une réelle amélioration des conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

A ce titre, FO FINANCES revendique une égalité d'accès aux prestations pour tous les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit l'implantation géographique de leur service (MEEDTL, DDI, DIRECCTE) ou Territoires, Collectivités et Départements d'Outre-Mer.

ASSOCIATIONS DE GESTION DES PRESTATIONS (AGRAF-ALPAF-EPAF)

FO Finances constate que le processus d'autonomie des associations a eu pour conséquence une réduction nette de leurs subventions, sources essentielles de leurs moyens de fonctionnement.

FO Finances revendique un montant de subvention suffisant pour permettre l'amélioration des prestations, correspondant aux besoins et aux attentes des agents ainsi que des créations de prestations.

RESTAURATION, avec FO revendiquons :

- Une restauration collective de qualité et de proximité, s'appuyant sur la rénovation et la mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants administratifs.
- Une meilleure maîtrise des augmentations tarifaires, arrêtant de pratiquer systématiquement des augmentations de la participation des rationnaires supérieures à l'augmentation des traitements.
- Une revalorisation régulière et conséquente de la subvention interministérielle repas.
- Une prise en charge intégrale par l'État Employeur des coûts liés à l'introduction du Bio dans la restauration collective, induite par la seule volonté du législateur.
- L'attribution, à tous les agents affectés dans un poste isolé, des titres restaurants.
- Une revalorisation importante de la valeur faciale du titre restaurant, avec une prise en charge à hauteur de 60 % (maximum autorisé) par l'État Employeur.
- L'attribution d'une indemnité compensatrice repas à tous les personnels hors métropole, ne disposant ni de structures de restauration ni de possibilité de titres restaurant.

LOGEMENT, avec FO revendiquons :

- La mise à disposition auprès des agents de logements sociaux « Finances », au-delà de la seule priorité actuelle fixée par l'administration, qu'est la région Ile de France.
- La mise en place d'un système de garantie des loyers et de caution par l'État Employeur.
- Une augmentation des aides au logement et l'élargissement de la zone 1 à d'autres régions reconquises pour la cherté des loyers.
- La mise en place sans délai d'un prêt logement pour les agents dont leurs enfants poursuivent leurs études supérieures dans un lieu éloigné de la résidence familiale.
- La revalorisation et la simplification des conditions d'octroi de l'aide pécuniaire et du prêt social en étendant ce dernier aux possibilités de rachat de prêts à la consommation ou de crédits revolving avec pour objectif de traiter l'endettement et prévenir le surendettement.